



T-ES(2013)01_fr

COMITE DES PARTIES

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

.....

Rapport

3^e réunion
Strasbourg, 15-16 octobre 2012

Préparé par la Division des droits des enfants
Direction de la justice et de la dignité humaine

1. Le Comité des Parties (ci-après dénommé « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommée « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 3^e réunion les 15 et 16 octobre 2012, à Strasbourg. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe I.

2. Le Comité de Lanzarote a décidé de reporter l'élection de son Bureau à la réunion du mois de mars 2013 de manière à ce que cette élection coïncide avec celle du/de la président(e). Il est rappelé que, selon les Règles de procédure du Comité adoptées en mars 2012, le mandat du/de la président(e) est d'une durée d'un an, renouvelable une fois (Règle 3, paragraphe 4).

Ouverture de la réunion et communication d'informations actualisées sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

3. Le Délégué de la France, président du Comité, ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue en particulier aux quatre nouveaux membres du Comité, à savoir l'Islande, le Portugal, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine. En outre, il se félicite de la signature de la Convention de Lanzarote par l'Andorre et la Fédération de Russie.

4. Le Comité prend alors acte du dépôt récent de l'instrument de ratification de la Convention de Lanzarote par l'Islande, du prochain dépôt de cet instrument par l'Italie et de l'avancement du processus de ratification par la Belgique, la Lituanie et la Slovaquie.

5. Toute nouvelle signature/ratification de la Convention de Lanzarote est régulièrement publiée sur le site web de la Convention (www.coe.int/lanzarote).

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET SENSIBILISATION

- ***Visite d'étude à la « Barnahus » (Maison des enfants), Reykjavik, 31 mai-1^{er} juin 2012***

6. Le Délégué islandais fait savoir au Comité que la visite d'étude a été couronnée de succès et que, sur demande, une autre visite de ce type pourrait être organisée. Le programme de la visite d'étude ainsi que les présentations Powerpoint faites au cours de la visite sont disponibles sur le site :

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/observatory_en.asp

7. Il est rappelé que 12 délégués nationaux ont participé à la visite d'étude : ils font part au Comité de leur expérience très positive, soulignant notamment l'occasion qu'ils ont eue de découvrir, sur le terrain et avec les personnes concernées, un exemple concret d'établissement adapté aux enfants. Ils préconisent d'organiser des activités similaires à l'avenir. Un résumé de leurs réponses à un questionnaire d'évaluation adressé par le Secrétariat suite à la visite figure à l'annexe II.

8. Les Délégués de la Finlande, de la Lituanie et des Pays-Bas soulignent que, suite à la visite, il est plus facile d'aller de l'avant sur certains aspects des dossiers nationaux concernant des structures ou des méthodes de travail similaires. Le Délégué du Danemark souligne que des maisons d'enfants sont en cours de création dans son pays. Il est aussi rappelé que de telles maisons existent aussi en Suède et en Norvège.

9. Le Comité décide de maintenir à son ordre du jour un échange de vues sur le modèle de la « Barnahus » de manière à mener une réflexion approfondie sur les moyens de mieux faire connaître cette bonne pratique et de la propager.

- **Conférence sur « Le rôle de la coopération internationale dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants », Rome, 29-30 novembre 2012**

10. Le Délégué italien invite le Comité de Lanzarote à une conférence de renforcement des capacités sur « **Le rôle de la coopération internationale dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants** » qui se tiendra les 29 et 30 novembre 2012, à Rome. Il souligne que la conférence a pour but de connaître et de partager les bonnes pratiques dans le domaine de la coopération internationale pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Le Secrétariat encourage donc tous les délégués du Comité de Lanzarote à choisir des exemples de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de l'article 38 de la Convention de Lanzarote en vue de les présenter à la Conférence de Rome.

11. L'ordre du jour de la Conférence ainsi que tous les documents utiles sont disponibles sur le site : http://www.coe.int/t/dg3/children/News/RomeConference_en.asp

- **« Protège-moi »**

12. M^{me} Regína JENSDÓTTIR, Directrice du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », informe le Comité de Lanzarote qu'à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, le Conseil de l'Europe a lancé un documentaire pour la télévision et le web intitulé « Protège-moi ». Ce documentaire décrit les bonnes pratiques en cours dans les différents Etats membres grâce à la prévention, à l'éducation et à la protection des victimes et en favorisant une justice adaptée aux enfants. Il peut être visionné sur le site : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/News/Keepmesafe_en.asp

- **Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants**

13. M^{me} Regína JENSDÓTTIR donne brièvement au Comité de Lanzarote des informations actualisées sur les progrès de la Campagne UN sur CINQ dont les derniers développements sont consultables sur le site : www.coe.int/oneinfive

14. M^{me} Joanne HUNTING, co-secrétaire de la Commission des questions d'actualité du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, informe le Comité de Lanzarote que le Congrès a récemment lancé un Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants afin de mobiliser les autorités locales et régionales en faveur de la Campagne UN sur CINQ. Le Pacte est une liste de politiques et d'initiatives divisées en quatre catégories, à savoir la prévention, la protection, les poursuites en justice et la participation, qui peuvent être mises en œuvre aux niveaux local et régional. Des informations complémentaires sur ce Pacte sont disponibles sur le site : www.coe.int/congress-pact

15. M. Valeriu GHILETCHI, 1^{er} vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable et rapporteur sur la lutte contre le « tourisme sexuel impliquant des enfants » pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, réaffirme le soutien de l'APCE à la Campagne UN sur CINQ. Il attire l'attention des participants sur les trois réunions du Réseau des parlementaires de référence qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Comité de Lanzarote ainsi que sur celles à venir. Il souligne en particulier la tenue de la réunion de Moscou visant à étudier la même question que le premier cycle de suivi du Comité de Lanzarote, à savoir « les abus sexuels commis sur les enfants dans le cercle de confiance ». Pour de plus amples informations sur tous les thèmes examinés au cours des réunions du réseau, consulter le site : http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/PACE/Meetings_en.asp

SUIVI

16. Le Comité de Lanzarote fait une première lecture des deux projets de questionnaire (le premier visant à obtenir une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la Convention et le second à s'informer sur la mise en œuvre de la Convention au regard du thème « Les abus sexuels commis dans le cercle de confiance ») établis respectivement par M^{me} Ksenija TURKOVIC et M. Robert SPANO.

Projet de questionnaire visant à faire le point sur la situation dans les Etats parties (document T-ES(2012)007)

17. M^{me} Turkovic présente le projet de questionnaire et promet que des précisions concernant chaque question suggérée (par exemple la disposition de la Convention à laquelle chaque question se rapporte) figureront dans la présentation PowerPoint qui sera mise à la disposition du Comité¹. Elle explique que les questions figurant dans le projet sont supposées traiter de manière générale tous les chapitres de la Convention. En outre, elle signale qu'elle a inséré deux tableaux en vue de recueillir des statistiques qui pourraient servir de modèle pour d'autres demandes de données. Elle précise qu'elle n'a pas développé le contenu de ces tableaux car elle préfère vérifier d'abord si le Comité est favorable à la demande de statistiques détaillées.

18. Le Comité de Lanzarote remercie M^{me} Turkovic du travail accompli, soulignant, toutefois, qu'à son avis, le questionnaire est trop détaillé. Il est rappelé que ce questionnaire a pour but de se faire une idée générale de la situation dans les Etats concernant la Convention de Lanzarote. L'évaluation d'une situation plus spécifique devrait, en fait, se fonder sur les réponses des Etats aux questionnaires thématiques puisque le Comité a opté pour un suivi thématique². La plupart des interventions soulignent que les questions devraient renvoyer aux dispositions de la Convention auxquelles elles se rapportent et utiliser autant que possible les termes de la Convention.

19. S'agissant de la demande de statistiques, cette question est examinée longuement et la majorité convient que le questionnaire général devrait simplement demander si des données statistiques sont recueillies en la matière. La demande de données spécifiques devrait, en revanche, figurer dans les questionnaires thématiques. Il est, cependant, souligné que les Etats qui souhaitent inclure des statistiques dans leurs réponses au questionnaire général devraient être autorisés à le faire dans le cadre d'une annexe.

Projet de questionnaire pour le premier cycle de suivi thématique sur « Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance » (documents T-ES(2012)005 et 006)

20. M. Spano explique d'emblée que n'ayant pas eu connaissance du projet de questionnaire général au moment où il élaborait le projet de questionnaire thématique, il a inclus dans le questionnaire thématique une série de questions destinées à recueillir les informations générales nécessaires pour comprendre le cadre des questions spécifiques. Il souligne qu'en fonction de ce que le Comité de Lanzarote estimera être le juste équilibre à respecter entre les niveaux d'information à demander dans l'un et l'autre questionnaires, certaines des questions envisagées dans le questionnaire thématique pourraient être supprimées.

21. Le Comité de Lanzarote remercie M. Spano du travail accompli et reconnaît qu'il reste à trouver un équilibre entre les deux questionnaires. La majorité considère que les questions de nature plus générale qui figurent dans le projet de questionnaire thématique

¹ Cette présentation PowerPoint est insérée dans le document T-ES(2012)009 et est disponible sur le site : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/Documents3rdmeeting_en.asp

² Voir la Règle 24 dans les Règles de procédure du Comité.

devraient être insérées dans le questionnaire général. En passant en revue chaque projet de question, les délégués du Comité indiquent quelles questions en particulier doivent être transférées dans l'autre questionnaire, soulignant que lorsqu'une question similaire a déjà été incluse dans l'autre projet, il faudrait préférer la formulation de M. Spano à celle de M^{me} Turkovic car elle suit de plus près le libellé de la Convention.

22. Le Comité décide de demander au Secrétariat de faire des suggestions sur les moyens de mieux articuler les deux séries de questions afin d'adopter les questionnaires à sa prochaine réunion.

23. Le Secrétariat convient d'élaborer une version révisée des deux projets de questionnaire fondée sur les propositions concrètes examinées au cours de la réunion. En outre, les membres, participants et observateurs ont jusqu'au 15 novembre 2012, date limite, pour adresser au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) des modifications (non encore examinées au cours de la réunion) aux questions en projet afin de définir de manière précise leur champ d'application.

24. Les projets de questionnaire révisés seront soumis au Comité de Lanzarote en temps utile avant sa prochaine réunion.

Dates de la prochaine réunion

25. Le Comité note que sa prochaine réunion aura lieu du 20 au 22 mars 2013.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et communication d'informations actualisées sur l'état des ratifications
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités de renforcement des capacités :
 - compte rendu de la visite d'étude à la Maison des enfants (Barnahus) (Islande, 31 mai-1^{er} juin 2012) ;
 - informations sur la Conférence de Rome tenue du 29 au 30 novembre 2012.
4. Projet de questionnaire visant à permettre au Comité de Lanzarote de faire le point sur la situation dans les Etats parties :
 - présentation par M^{me} K. Turkovic, experte indépendante chargée de rédiger le projet de questionnaire ;
 - discussion approfondie sur le projet de questionnaire en vue de son adoption.
5. Projet de questionnaire pour le premier cycle de suivi thématique sur « Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance » :
 - présentation par M. R. Spano, expert indépendant chargé de rédiger le projet de questionnaire ;
 - discussion approfondie sur le projet de questionnaire en vue de son adoption.
6. Communication d'informations actualisées sur la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe
7. Date et lieu de la prochaine réunion

Annexe II

VISITE D'ETUDE A LA MAISON DES ENFANTS (BARNAHUS)

Résumé des réponses des participants au questionnaire d'évaluation

Ce bref résumé fait la synthèse des réponses des participants au questionnaire qui leur a été adressé après la visite d'étude en Islande. Il contient quelques-unes de leurs impressions les plus marquantes.

Tous les participants ont eu une impression générale très positive. Ils ont tous souligné l'importance d'échanger des informations, des points de vue et des expériences ainsi que de se familiariser avec un exemple concret d'institution adaptée aux enfants. Ils ont jugé très intéressant cet accès direct à une excellente pratique et qualifié cette visite d'étude de véritable expérience de renforcement des capacités.

Plusieurs participants ont été impressionnés par la coopération entre les professionnels des différents secteurs qui s'occupent des enfants. L'exemple le plus révélateur est le fait que les mêmes méthodes adaptées aux enfants sont utilisées par l'ensemble des acteurs associés au processus, à savoir les policiers, les médecins, les psychologues, les procureurs et les juges qui ont tous reçu une formation spéciale.

La création d'un environnement adapté aux enfants dans tous les domaines concernant l'enfant est aussi un facteur d'une grande importance. Plusieurs participants ont notamment souligné les techniques spéciales d'entretien/interrogation utilisées pour dialoguer avec les enfants et écouter ce qu'ils ont à dire. Les participants ont noté avec intérêt le fait que le cadre dans lequel se déroulent ces auditions/entretiens, et même la procédure judiciaire, peut aussi être adapté aux enfants (une salle ressemblant à un salon plutôt qu'à un tribunal, par exemple).

Les participants ont estimé que de bons exemples comme la Maison des enfants islandaise, pouvaient être transformés systématiquement en modèle pour la création d'institutions adaptées aux enfants en Europe. Il faut, pour cela, beaucoup de volonté et de détermination mais le sentiment général était empreint d'optimisme. L'exemple islandais montre qu'il est possible de remplacer des systèmes existants par un système axé sur les besoins des enfants. En outre, c'est possible sans compromettre d'autres droits fondamentaux comme le droit à un procès équitable.

Parmi les obstacles à l'instauration d'un système adapté aux enfants dans leur pays d'origine, les participants ont mentionné la diversité des procédures employées par les services sanitaires, sociaux et judiciaires au niveau local, le manque de coordination entre les acteurs ainsi que la crise économique actuelle.

S'agissant de l'organisation de la visite d'étude, les participants ont exprimé leur satisfaction et estimé qu'il y avait eu un bon équilibre entre les exposés, les débats et les échanges entre les participants. Ils ont eu le sentiment que d'autres délégués pourraient aussi tirer profit de visites d'étude semblables et que des exposés théoriques ne peuvent pas remplacer les bénéfiques que l'on tire d'une expérience concrète comme celle-là.

Annexe III

LISTE DES PARTICIPANTS

STATE PARTIES / ETATS PARTIES³

ALBANIA / ALBANIE

Ms Miranda PASHAJ
Director
National Agency for the Protection of Children Rights

Apologised/Excusée

Ms Elisa DIZDARI
Expert
National Agency for the Protection of Children Rights

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Martina KLEIN
Judge and Legal Advisor
Federal Ministry of Justice, Directorate General for Criminal Law

BULGARIA / BULGARIE

**No nomination / Pas de nomination

CROATIA / CROATIE

Ms Sanja NOLA
Assistant Minister
Directorate of Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Ketilbjørn HERTZ
Legal Adviser, Deputy Head of the Criminal Law Division
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Jaakko HALTTUNEN
Counsellor, Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

M Eric RUELLE
Magistrat, Premier vice-président
Tribunal de Grande instance de Meaux

Chair/Président

GREECE / GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and prevention of Child Abuse and Neglect

³ States for which the Convention was in force at the date of the meeting.

LUXEMBOURG

M Claude JANIZZI
Conseiller de direction première classe
Ministère de la Famille et de l'Intégration

MALTA / MALTE

Dr Lorna BUTTIGIEG
Ministry of Education, Employment and the Family

Apologised/Excusée

MOLDOVA

Ms Tatiana ȚURCAN
Expert in International Cooperation and European Integration Division
Ministry of Interior

MONTENEGRO

Ms Svetlana SOVILJ
Senior adviser for children protection,
Ministry of Labour and Social Welfare

Apologised/Excusée

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Erik PLANKEN
Policy Advisor, Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

Mr Jonathan CHOUDHURY
Policy Advisor, Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Ms Silvia MICHELONI
Lawyer

SERBIA / SERBIE

Mr Stevan POPOVIC
Independent adviser
Ministry of Labor and Social Protection

SPAIN / ESPAGNE

Mme Almudena DARIAS DE LAS HERAS
Sous-directrice générale adjointe aux affaires de justice
auprès de l'UE et des OOI
Ministère de la Justice

Apologised/Excusée

Mr Alberto COBO REUTERS
Prosecutor-Adviser
Directorate General for International Legal Cooperation

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L'EX-REPUBLIQUE
YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”**

**No nomination / Pas de nomination

TURKEY / TURQUIE

Ms Selnur CAKMAK

Judge

International Law and External Relations General Directorate

Ministry of Justice

**OTHER MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
AUTRES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

ANDORRA / ANDORRE

Mme Caterina ALEIX LARTIGUE

Ministère de la Santé et du Bien-être social

ARMENIA / ARMÉNIE

**No nomination / Pas de nomination

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA

Assistant to the Chairperson

State Committee on Family, Women and Children Affairs

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Vicky DE SOUTER

Attaché Juriste

Direction générale de la Législation et des Droits et Libertés Fondamentales

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

**No nomination / Pas de nomination

CYPRUS / CHYPRE

**No nomination / Pas de nomination

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

**No nomination / Pas de nomination

ESTONIA / ESTONIE

**No nomination / Pas de nomination

GEORGIA / GÉORGIE

**No nomination / Pas de nomination

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Silvio MEILE

Legal advisor

Federal Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

**No nomination / Pas de nomination

ICELAND / ISLANDE

Mr Bragi GUÐBRANDSSON

General Director

Government Agency for Child Protection

IRELAND / IRLANDE

**No nomination / Pas de nomination

ITALY / ITALIE

Ms Patrizia DE ROSE
Head of the Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

Apologised/Excusée

Mr Michele PALMA
Director General of the International Affairs and Social Intervention office
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE

**No nomination / Pas de nomination

LIECHTENSTEIN

**No nomination / Pas de nomination

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta SIDLAUSKIENE
Senior Specialist
Ministry of Social Security and Labour

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

M. Gabriel REVEL
Adjoint au Représentant permanent de Monaco

NORWAY / NORVÈGE

**No nomination / Pas de nomination

POLAND / POLOGNE

Ms Alicja KLAMCZYŃSKA
Chief specialist
Criminal Law Department
Ministry of Justice

PORTUGAL

**No nomination / Pas de nomination

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

**No nomination / Pas de nomination

Mr Alexey MURATOV
Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

**No nomination / Pas de nomination

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Jadranka VOUK- ŽELEZNIK
Counsellor
Ministry of Labour, Family and Social Affairs

SWEDEN / SUÈDE

Maria HÖLCKE
Deputy Director
Ministry of Justice

Apologised/Excusée

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT
Juriste
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice
Département fédéral de justice et police

Apologised/Excusée

Mr Olivier FELIX
Trainee at the Permanent Representation to the Council of Europe

UKRAINE

**No nomination / Pas de nomination

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

**No nomination / Pas de nomination

* * * *

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE /
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

**No nomination / Pas de nomination

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**No nomination / Pas de nomination

CANADA

**No nomination / Pas de nomination

JAPAN / JAPON

**No nomination / Pas de nomination

MEXICO / MEXIQUE

**No nomination / Pas de nomination

Ms Andrea BARBOSA
Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr César ALONSO IRIARTE
Fight against sexual exploitation of children / Unit A.2
Fight against organised crime European Commission

Apologised/Excusé

* * * * *

**INTERNATIONAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON-GOUVERNEMENTALES**

UNICEF

Ms Martha SANTOS
Programme Manager, CEE/CIS Regional Office
United Nations Children's Fund (UNICEF), Geneva

Apologised/Excusée

UNHCR

Mr Samuel BOUTRUCHE
Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

Apologised/Excusé

ECPAT INTERNATIONAL

Mr Theo NOTEN
ECPAT Netherlands

Apologised/Excusé

Ms Katlijn DECLERCQ
ECPAT Belgium and Western Europe representative
NGO Coalition Brussels (ECPAT, Missing Children Europe, NSPCC, Save the Children)

TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL FEDERATION

Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA
Head of International Secretariat

Apologised/Excusée

SAVE THE CHILDREN ALLIANCE / ALLIANCE INTERNATIONALE SAVE THE CHILDREN

Mr Kuno SORENSEN
Representative of Save the Children

Apologised/Excusé

eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)

Mr Kuno SORENSEN
Psychologist

Apologised/Excusé

* * * * *

COUNCIL OF EUROPE BODIES / ORGANISMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

**COUNCIL OF EUROPE'S COMMITTEE OF MINISTERS / COMITE DES MINISTRES DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Ambassador Anica DJAMIC
Permanent Representative of Croatia to the Council of Europe
Thematic Co-ordinator on Children

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Marlene RUPPRECHT
General Rapporteur on Children for the PACE

Apologised/Excusée

Mr Valeriu GHILETCHI
1st Vice-Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable
Development
Rapporteur on fighting "child sex tourism"

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Dušica DAVIDOVIĆ
Member of the Current Affairs Committee of the Congress

Apologised/Excusée

OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / BUREAU DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Ms Françoise KEMPF
Adviser

Apologised/Excusée

GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER / COMITE GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE (T-SG)

**No nomination / Pas de nomination

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

**No nomination / Pas de nomination

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

**No nomination / Pas de nomination

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL COOPERATION / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

Mr Werner SCHÜTZ
Former Deputy Director General, Ministry of Justice, Germany

Apologised / Excusé

THE CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / LA CONFÉRENCE DES ONGS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Anna RURKA
Présidente d'EUROCEF (Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie)

* * * * *

INDEPENDENT EXPERTS / EXPERTS INDEPENDANTS

Mr Robert SPANO
Professor and Dean, Faculty of Law, University of Iceland

Ms Ksenija TURKOVIC
Professor of Criminal Law, Faculty of Law, University of Zagreb

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Ms Jannick DEVAUX
Chargée de Projet, Réseau contre la violence sexuelle à l'égard des enfants /Project Manager, Network to stop sexual violence against children

Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Ms Joanne HUNTING
Co-Secretary of the Current Affairs Committee

**Directorate General of Democratic Governance, Culture and Diversity /
Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité**

Mr Niall SHEERIN
Secretariat of the European Committee on Local and Regional Democracy (CDLR)
Democracy, Institution-Building and Governance Department

Mr Thorsten AFFLERBACH
Head of the Social Cohesion and Integration Division
and Secretary of the Steering Committee on Social Cohesion (CDCS)

Apologised / Excusé

Ms Anna TRIGONA
Youth Department

Apologised / Excusée

**Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et de l'Etat de droit**

Ms Regína JENSDÓTTIR Head of the Children's Rights Division and Executive Secretary of
the Lanzarote Committee

Ms Gioia SCAPPUCCI Secretary to the Lanzarote Committee

Ms Susanna GREIJER Trainee, Children's Rights Division

Ms Michelle BRONNER Assistant, Children's Rights Division

Interpreters / Interprètes

Mr TYCZKA Christopher
Mr JUNGLING Didier
Ms TRAPP Christine